

Bérengère Parmentier.

Intervention à l'Université Waseda, 6 février 2016.

Construire les règles : l'expertise littéraire dans la France du premier XVIIIe siècle.

François Ogier, préface à la tragi-comédie *Tyr et Sidon* de Jean de Schélandre, 1628.

(1) [Il est] raisonnable de mêler les choses graves avec les moins sérieuses en une même suite de discours.

Car de dire qu'il est malséant de faire paraître en une même pièce les mêmes personnes traitant tantôt d'affaires sérieuses, importantes et Tragiques, et incontinent [=aussitôt] après des choses communes, vaines, et Comiques, c'est ignorer la condition de la vie des hommes, de qui les jours et les heures sont bien souvent entrecoupés de ris et de larmes, de contentement et d'affliction, selon qu'ils sont agités de la bonne ou de la mauvaise fortune.

Discours à Cliton, 1637 :

(2) L'objet de la poésie dramatique est d'imiter toute action, tout lieu et tout temps, de façon qu'il n'arrive rien au monde par quelque cause que ce soit, il ne s'y fait rien par aucun espace de temps et il n'est point de pays de si grande étendue ou si éloigné que le Théâtre ne puisse représenter.

D'Aubignac, *La Pratique du théâtre* (rédigée dans les années 1630, publiée en 1657)

(3) A mon avis, l'un des plus dignes soins de la bonté d'un souverain envers ses sujets, est de les empêcher, tant qu'il peut, d'être oisifs. De sorte que comme il serait bien malaisé, et qu'il ne serait pas même raisonnable de leur imposer des travaux continuels ; il leur faut donner les spectacles, comme une occupation générale pour ceux qui n'en ont point. Le plaisir les y attire sans violence, les heures de leur repos s'y écoulent sans regret, ils y perdent toutes les pensées de mal faire, et leur oisiveté même s'y trouve occupée.

(4) (Les spectacles :) C'est une secrète instruction des choses les plus utiles au peuple et les plus difficiles à persuader.

[...] Les esprits de ceux qui sont du dernier ordre, et des plus basses conditions d'un état, ont si peu de commerce avec les belles connaissances, que les maximes les plus générales de la morale leur sont absolument inutiles. C'est en vain qu'on veut les porter à la vertu par un discours soutenu de raisons et d'autorités, ils ne peuvent comprendre les unes, et ne veulent pas déférer aux autres [...] Il leur faut une instruction bien plus grossière. La raison ne les peut vaincre, que par des moyens qui tombent sous les sens. Tels que sont les belles représentations de théâtre que l'on peut nommer véritablement l'école du peuple. La principale règle du poème dramatique, est que les vertus y soient toujours récompensées, ou pour le moins toujours louées, malgré les outrages de la fortune, et que les vices y soient toujours punis, ou pour le moins toujours en horreur, quand même ils triomphent.

(5) les Athéniens se plaisaient à voir, sur leur théâtre, les cruautés et les malheurs des rois, les désastres des familles illustres, et la rébellion des peuples pour une mauvaise action d'un souverain ; parce que l'état dans lequel ils vivaient, étant un gouvernement populaire, ils se voulaient entretenir dans cette croyance que la monarchie est toujours tyrannique. Au lieu que parmi nous, le respect et l'amour que nous avons pour nos princes ne peut permettre que l'on donne au public ces spectacles pleins d'horreur ; nous ne voulons point croire que les rois puissent être méchants, ni souffrir que leurs sujets, quoique en apparence maltraités, touchent leurs personnes sacrées, ni ne se rebellent contre leur puissance.

(6) [En Grèce, du temps d'Aristophane] les Magistrats voyant les dangereux effets des Comédies, pour réprimer cette licence des Poètes, leur firent défense de plus nommer aucune personne dans leurs vers. [...]

Alors la représentation en fut entièrement séparée [de la vie commune], et tout ce qui se faisait sur le théâtre, était considéré comme une histoire véritable, à laquelle ni la république, ni les spectateurs n'avaient aucune part. On choisissait des aventures que l'on supposait être arrivées dans des pays fort éloignés, avec lesquels la ville, où se faisait la représentation, n'avait rien de commun. On prenait un

temps auquel les spectateurs n'avaient pu être, les personnages ne prenaient aucun intérêt dans les affaires de ceux qui les venaient voir, ni dans la société publique, et paraissaient agir seulement par la considération des choses dont le théâtre portait l'image.

Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid (1638).

(7) Nous maintenons que toutes les vérités ne sont pas bonnes pour le théâtre, et qu'il en est quelques-unes comme de ces crimes énormes, dont les Juges font brûler les procès avec les criminels. Il y a des vérités monstrueuses, ou qu'il faut supprimer pour le bien de la société, ou que si l'on ne les peut tenir cachées il faut se contenter de remarquer comme des choses étranges [...]

C'est principalement en ces rencontres [=les événements du *Cid*] que le Poète a droit de préférer la vraisemblance à la vérité, et de travailler plutôt sur un sujet feint et raisonnable, que sur un véritable qui ne fût pas conforme à la raison ; que s'il est obligé de traiter une matière historique de cette nature, c'est alors qu'il la doit réduire aux termes de la bienséance, sans avoir égard à la vérité, et qu'il la doit plutôt changer toute entière que de lui laisser rien qui soit incompatible avec les règles de son art ; lequel se proposant l'idée universelle des choses, les épure des défauts et des irrégularités particulières que l'histoire par la sévérité de ses lois est contrainte d'y souffrir [...]

De sorte qu'il y aurait eu sans comparaison moins d'inconvénient dans la disposition du *Cid* de feindre contre la vérité, ou que le Comte ne se fût pas trouvé à la fin le véritable père de Chimène, ou que, contre l'opinion de tout le monde, il ne fût pas mort de sa blessure, ou que le salut du Roi et du Royaume eût absolument dépendu de ce mariage pour compenser la violence que souffrait la nature en cette occasion par le bien que le Prince et son Etat en recevaient.

Cf Aristote, Poétique.

(8) Le rôle du poète est de dire non pas ce qui a réellement eu lieu mais ce à quoi on peut s'attendre, ce qui peut se produire conformément à la vraisemblance ou à la nécessité. En effet, la différence entre l'historien et le poète ne vient pas du fait que l'un s'exprime en vers ou l'autre en prose (on pourrait mettre l'œuvre d'Hérodote en vers, et elle n'en serait pas moins de l'histoire en vers qu'en prose) ; mais elle vient de ce fait que l'un dit ce qui a eu lieu, l'autre ce à quoi l'on peut s'attendre. Voilà pourquoi la poésie est une chose plus philosophique et plus noble que l'histoire : la poésie dit plutôt le général, l'histoire le particulier.

Chapelain, Lettre sur la règle des vingt-quatre heures (circulation manuscrite, avant 1630)

(9) Le principal effet de [tout poème] consiste à proposer à l'esprit, pour le purger de ses passions déréglées, les objets comme vrais et comme présents ; chose qui, régnant par tous les genres de la poésie, semble particulièrement encore regarder la scénique en laquelle on ne cache la personne du poète que pour mieux surprendre l'imagination du spectateur et pour le mieux conduire sans obstacle à la créance que l'on veut qu'il prenne en ce qui lui est représenté. [...]

Pour cela même sont les préceptes qu'ils [les Anciens] nous ont donnés concernant les habitudes des âges et des conditions, l'unité de la fable, sa juste longueur, bref, cette vraisemblance si recommandée et si nécessaire en tout poème, dans la seule intention d'ôter aux regardants toute occasion de faire réflexion sur ce qu'ils voient et de douter de sa réalité.

Jules de La Mesnardière, La Poétique, 1639.

(10) La Tragédie, semblable aux bons Législateurs, donne aux vertus et aux vices la récompense qui leur est due [...].

Encore que dans le Monde les bons soient souvent affligés, et que les méchants prospèrent, il faut néanmoins comprendre que le Poème tragique donnant beaucoup à l'exemple, et plus encore à la Raison, et qu'étant toujours obligé de récompenser les vertus, et de châtier les vices, il ne doit jamais introduire des Personnes très vertueuses et absolument innocentes qui tombent en de grands malheurs, ni des hommes fort vicieux qui soient heureux parfaitement. [...]

(11) Pour la *Propriété* des Mœurs, le Poète doit considérer qu'il ne faut jamais introduire sans nécessité absolue, ni une Fille vaillante, ni une Femme savante, ni un Valet judicieux. Car encore que ces parties se rencontrent quelquefois en ce sexe, et dans ce métier, il est néanmoins véritable qu'il y a peu de Sapphos, encore aussi peu d'Amazones et fort peu de sages Valets ; et qu'ainsi de mettre au

Théâtre ces trois espèces de personnes avec ces nobles conditions, c'est choquer directement la Vraisemblance.

Quelques formules de Corneille.

(12) On en est venu à établir une Maxime très fautive, qu'il faut que le Sujet d'une Tragédie soit vraisemblable [...] Ce n'est pas qu'on ne puisse faire une Tragédie d'un Sujet purement vraisemblable, [...] mais les grands sujets qui remuent fortement les passions, et en opposent l'impétuosité aux lois du devoir, ou aux tendresses du sang, doivent toujours aller au-delà du vraisemblable, et ne trouveraient aucune croyance parmi les Auditeurs, s'ils n'étaient soutenus, ou par l'autorité de l'Histoire qui persuade avec empire, ou par la préoccupation [= *la connaissance préalable*] de l'opinion commune qui nous donne ces mêmes auditeurs déjà tout persuadés. Il n'est pas vraisemblable que Médée tue ses enfants, que Clytemnestre assassine son mari, qu'Oreste poignarde sa mère : mais l'Histoire le dit, et la représentation de ces grands crimes ne trouve point d'incrédules. *Premier discours sur le poème dramatique* (1660). - 3 -

(13) [...] quoique peut-être on voudra prendre cette proposition pour un paradoxe, je ne craindrai point d'avancer que le sujet d'une belle tragédie doit n'être point vraisemblable ». Avis au Lecteur d'*Héraclius* (1647)

(14)[La « purgation des passions » au théâtre :] Je doute si elle s'y fait jamais. J'ai bien peur que le raisonnement d'Aristote sur ce point ne soit qu'une belle idée, qui n'ait jamais son effet sur la vérité. (*Second discours.*)

(15) Ce n'est pas une nécessité de ne mettre que les infortunes des Rois sur le Théâtre [tragique]. Celles des autres hommes y trouveraient place, s'il leur en arrivait d'assez illustres, et d'assez extraordinaires pour la mériter, et que l'Histoire prît assez soin d'eux pour nous les apprendre. Scédase n'était qu'un paysan de Leuctres, et je ne tiendrais pas la sienne indigne d'y paraître. (*Second discours.*)

(16) [Aristote écrit que les « mœurs » des personnages doivent être « bonnes ».] Je ne puis comprendre comment on a voulu entendre par ce mot de *bonnes*, qu'il faut qu'elles soient vertueuses. La plupart des Poèmes tant anciens que modernes demeureraient en un pitoyable état si l'on en retranchait tout ce qui s'y rencontre de personnages méchants, ou vicieux, ou tachés de quelque faiblesse qui s'accorde mal avec la vertu.

Cléopâtre, dans *Rodogune*, est très méchante, il n'y a point de parricide qui lui fasse horreur, pourvu qu'il la puisse conserver sur un trône qu'elle préfère à toutes choses, tant son attachement à la domination est violent ; mais tous ses crimes sont accompagnés d'une grandeur d'âme qui a quelque chose de si haut, qu'en même temps qu'on déteste ses actions, on admire la source dont elles partent. (*Premier discours.*)

D'Aubignac, *Dissertations contre Corneille*, III, 1663

(17) (sur *Edipe*) Cette fable a eu cours parmi les Grecs, et les Romains aussi l'ont débitée, mais je doute que cela puisse être bien reçu parmi nous pour le fondement d'une Tragédie dont nous désirons que le Roman soit vraisemblable en toutes ses circonstances, et plus conforme à la vie de nos Princes. ... cela certainement est trop barbare et trop inhumain pour être vraisemblable...

... Mais quand il faut s'imaginer le fils d'un Roi courir le pays à pied comme un Gueux, sans aucun Valet qui porte son bissac, et qui lui puisse donner son bonnet de nuit et ses pantoufles aux hostelleries, cela paraît plus propre à faire rire le petit Bourgeois dans une farce, qu'à plaire aux honnêtes Gens dans une Tragédie [...]

Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690

(18) **Publier**, Rendre une chose publique. On publie des Edits & des Declarations, lorsqu'on les lit en pleine Audience, qu'on les enregistre, qu'on les fait afficher, imprimer, & crier par les rues. On dit aussi *publier* des encheres, des fermes, un rolle. On *publie* souvent de fausses nouvelles en les disant de bouche en bouche. On dit aussi d'un indiscret, qu'il publie le secret de son ami, lorsqu'il le découvre à quelque autre ; qu'il publie les faveurs de sa maîtresse, lors qu'il s'en vante.